



Université Paris 8 : appel à partager les expériences

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 8 mai 2002

Je reprends une question posé par un enseignant de paris 8, étant moi même membre du personnel dans cette université et connaissant donc les mêmes problèmes, serait il soit d'avoir l'email de cette personne soit de lui communiquer le mien , car en ce moment, pour l'instant un petit nombre de personnels commence à vouloir faire reconnaître les droits des non fumeurs.

13/11/2001 - Enseignant à l'Université....non respect de la loi sur le tabagisme dans cet établissement

Enseignant à l'université de Paris 8 (métro St -Denis Université), je me permets d'attirer votre attention sur le non respect de la loi sur le tabagisme dans cet établissement . Aucun lieu -si ce n'est les salles de cours lorsque les enseignants concernés font la police- n'est à l'abri du tabagisme. Près de 30 000 personnes sont concernées.. Ayant contacté l'Ingénieur responsable au C.H.S., celui-ci, géné, m'a répondu que la priorité actuelle était à la sécurité incendie (comique involontaire). J.B.

Réponse :

Nous transmettons votre adresse électronique et votre message.

Nous vous signalons également l'existence d'un site Internet réalisé par des étudiants non-fumeurs CENF